



Pension de réversion remariage

Par **rosacentifolia**, le 11/09/2016 à 09:14

Bonjour, j'ai 69 ans, je vis depuis 48 ans avec mon concubin, nous avons un enfant de 47 ans. aurons nous droit à la pension de réversion. Mon ami est divorcé depuis plus de 30 ans. Il a des enfants de son premier mariage. Son ex épouse s'est remariée puis est devenue veuve. D'autre part je suis propriétaire de mon appartement dont j'ai hérité de mes parents et où nous vivons. Nous avons de petites retraites. Quand je décéderai qu'advindra-t'il de mon appartement? Sera t'il de plein droit à notre fils? En cas de mariage en bonne et dû forme combien d'années sont nécessaires? Mon ami a 83 ans il est très handicapé après deux AVC et c'est moi qui m'en occupe au quotidien sans aucune aide. Je vous remercie de vos conseils.

Par **jodelariege**, le 11/09/2016 à 10:04

bonjour vous devez etre mariés pour bénéficier de la pension de réversion,il n'y a plus d'obligation de nombre d'années de mariage dans le privé mais vous devrez partager la pension avec la première épouse au prorata du nombre d'années de mariage,vous avez beaucoup perdu (48 ans) en ne vous mariant pas du point de vu pension de réversion.voyez avec la caisse de retraite
bonne journée

Par **Visiteur**, le 11/09/2016 à 19:57

En tout cas, mariez vous et vivez longtemps...

Pour l'appartement, si vous êtes mariés et si vous disparaissiez, il pourra y rester jusqu'à son décès.

Si vous ne vous mariez pas, faites au moins un testament pour lui céder l'usufruit.

Bien à vous

Par **amajuris**, le **11/09/2016** à **20:47**

bonjour,

les partenaires de pacs sont exonérés de droits de succession comme les époux, donc vous vous pacsez et faites chacun un testament en léguant l'usufruit (ou autres) de vos biens (ou certains de vos biens) au partenaire survivant.

la pension de reversion ne s'applique qu'au conjoint survivant ou à l'ex-conjoint survivant divorcé.

salutations

salutations

Par **Visiteur**, le **11/09/2016** à **21:37**

Non, vis à vis de la première question, ne vous pacsez pas, mariez vous !

Par **jodelariege**, le **11/09/2016** à **22:28**

bonsoir je suis aussi d'accord que le mariage est une priorité